

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 45 (1965)  
**Heft:** 2: Contribution suisse à l'élégance française

**Rubrik:** La vie économique en Suisse

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## **Commerce extérieur**

---

Au cours du premier trimestre, les importations suisses se sont élevées à 3 842,8 millions de F et les exportations à 2 910,5 millions, laissant un solde passif de 932,3 millions en regard de 1 156,6 millions pour la même période de 1964. En avril 1965, les importations ont diminué de 7,6 % par rapport à celles d'avril 1964, alors que les exportations ont augmenté de 3,7 %. Le déficit a été ramené d'une année à l'autre de 413,7 % à 299,8 %.

La répartition des importations est la suivante :

CEE : 61,7 % — AELE : 14,4 % — Autres pays : 23,9 %.

Pour les exportations la répartition est la suivante :

CEE : 40,6 % — AELE : 19,6 % — Autres pays : 39,8 %.

## **Le régime du lait**

---

Le 16 mai 1965, par 348 001 oui contre 212 496 non, et par tous les cantons, le peuple suisse a accepté la loi fédérale modifiant l'arrêté de l'Assemblée fédérale concernant le lait, les produits laitiers et les graisses comestibles qui libéralise, sous certaines conditions, la vente du lait pasteurisé. Seuls les 35,7 % du corps électoral se sont rendus aux urnes.

## **Finances cantonales**

---

Selon les résultats connus des finances cantonales pour 1964, l'évolution a considérablement varié d'un État à l'autre. Les comptes de certains cantons, avant tout ceux de Bâle-Ville, Genève, Vaud, Neuchâtel, Thurgovie, Fribourg, Lucerne et Saint-Gall, révèlent une situation satisfaisante. En revanche, les comptes d'autres États, notamment Zurich, Berne, Argovie, Soleure et Bâle-Campagne, indiquent que la situation réelle est sensiblement moins bonne que ne le prévoyaient les budgets.

## **Emprunts fédéraux**

---

Le Conseil fédéral a décidé de mettre en souscription publique dans le courant de juin 1965 un emprunt 4 % de 150 millions (bons de caisse d'une durée de 5 ans) et un emprunt 4,25 % de 250 millions d'une durée de douze ans. Ces nouveaux emprunts serviront au remboursement et à la conservation de l'emprunt fédéral 3,50 % de 400 millions de F qui viendra à échéance le 30 juin 1965.

## **Construction**

---

Le nombre des permis de construire dans les 65 villes suisses est en nette régression au cours des premiers mois de cette année.

## **Voies navigables**

---

Le Conseil fédéral vient de soumettre à l'Assemblée fédérale un rapport sur les projets de voies navigables en Suisse. Ce rapport est nettement négatif tant pour la réalisation d'une voie navigable de Milan au Lac Majeur que pour l'aménagement du Haut-Rhin et surtout le Canal Transhelvétique qui devrait relier le Lac de Genève aux Lacs de Neuchâtel et de Bienne et au Rhin par l'Aar.

## **Après la votation des arrêtés contre le renchérissement**

---

Après les délibérations statutaires de l'Association des Compagnies Suisses d'Assurances, M. E. Reinhardt, président de la direction générale du Crédit Suisse, a fait un brillant exposé sur les possibilités et les limites d'une politique conjoncturelle suisse. Il a notamment souligné que si le peuple a approuvé les arrêtés sur la lutte contre le renchérissement jusqu'en mars 1967 au plus tard, le nombre considérable de quelque 400 000 rejetants montre clairement que ce scrutin ne peut s'interpréter en aucune manière comme une approbation à l'interventionnisme, ni même à une politique économique teintée de dirigisme.